

4° Les adjectifs pris substantivement, comme *le beau, le vrai, l'utile, etc.*, etc.

5° Les mots employés accidentellement comme substantifs, et pour représenter une chose ou une idée unique; tels sont les *on dit, les qu'en dira-t-on, les un, les quatre, les cinq, les car, les si, les pourquoi, etc.*

(M. Lemare et M. Laveaux.)

« Trois un de suite, 111, font cent onze en chiffres arabes. »
(Le Dict. de l'Académie)

On n'écoula ni les *si* ni les *mais*,
Sur l'étiquette on me fit mon procès. (Le P. du Cerceau.)

« Les *si, les pourquoi* sont bien vigoureux; on pourra y joindre
« les *que, les oui, les non*, parce qu'ils sont plaisants. »

(Voltaire à D'Alembert.)

« Deux *a, deux b, quatre il, deux tu, deux moi, plusieurs peu, deux
« monsieur, deux madame, deux sol, deux mi, etc.* (183). »

(M. Lemare et M. Laveaux, au mot *nombre*.)

Les *si, les car, les pourquoi* sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers. (La Fontaine.)

Médecis en pleurant me reçut dans ses bras,
Me prodigua longtemps des *tendresses* de mère. (Voltaire, *Henriade*, chant II.)

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses. (Racine, *Mithridate*, I, 1.)

Déféz-vous de toutes ses *tendresses*. (L'Académie.)

(182) VUE. Quand ce mot signifie, en général, la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de pluriel. — Il en prend dans tous les autres sens.

1^{re} Observation. — Si les noms des vertus et des vices ne prennent point la marque du pluriel, c'est parce que notre langue a considéré comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts, et que ces noms, que les latins avaient divisés, sont devenus dans notre langue des espèces de noms propres. (Laveaux, son *Dict. des diffic.* au mot *nombre*.)

2^e Observation. — Si les écrivains, poètes et même prosateurs, ont dans le genre noble quelquefois employé des pluriels pour des singuliers, c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avait fait perdre avec le temps. (M. Auger, *Commentaire de Molière*.)

(183) Molière, qui a dit (*Femmes sav.*, II, 6) :

Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?

— Qui parle d'offenser grand-mère ni grand-père ?

— O ciel ! *grammaire* est prise à contre-sens par toi !

a fait une faute, car le mot *grammaire* est là matériellement employé, et alors il ne peut pas plus être du genre féminin qu'il n'est du nombre pluriel; c'est-à-dire que ce grand comique aurait dû mettre *pris*, au lieu de *prise*.

Les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, ne prennent point la terminaison caractéristique du pluriel, parce qu'ils n'expriment point plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom, mais plusieurs choses de la même espèce considérées individuellement, enfin des mots pris pour des signes vides d'idées, de purs assemblages de lettres; ensuite, comme le fait observer judicieusement M. Lemare, si l'on écrivait des *sis*, des *pourquois*, des *ouis*, des *nons*, etc., ce ne serait plus le mot qu'on voudrait peindre.

6° Tous les mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, sans être naturalisés dans la nôtre par un usage fréquent; on en excepte cependant (d'après le *Dictionnaire de l'Académie*) *débet, écho, factum* (184), *placet, quolibet* et *récepissé*, qui prennent la marque caractéristique du pluriel. — Et plusieurs autres dont nous allons parler. A. L.

D'après le même *Dictionnaire*, il faut écrire au pluriel, sans cette marque caractéristique, les mots *alibi, aparté, avé, avé-maria, concetti, déficit, duo, trio, pater, in-folio, quatuor, etc., duplicata, errata* (185), *exeat, ex-voto, impromptu* (186), *lazzi, quiproquo, noël*,

(184) On prononçait autrefois *facton*. (Gattel, Féraud, Philippon de la Mad.)

Par arrét ta muse est bannie
Pour certains couplets de chanson
Et pour un mauvais *factum*
Que te dicta la calomnie.

(Voltaire, le *Temple du Goût*.)

Aujourd'hui l'Académie prononce *factome*.

(185) ERRATA. Ce mot est purement latin, et signifie les fautes, les méprises; mais on l'a francisé, et du pluriel latin on en a fait en notre langue un singulier. On appelle *errata* un *tableau*, un *état* des fautes échappées dans l'impression d'un ouvrage, soit que ce tableau, cet état indique plusieurs fautes, soit qu'il n'en indique qu'une, parce que la pluralité de ce mot ne peut pas tomber sur les fautes indiquées, mais sur la quantité des tableaux ou des états qui les indiquent. Cependant depuis l'apparition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1798, beaucoup de personnes prétendent, sur la foi de ce *Dictionnaire*, qui, comme nous l'avons dit bien souvent, n'est pas reconnu par l'Académie, que, lorsqu'il s'agit de plusieurs fautes à relever, il faut dire un *errata*; mais que lorsqu'il n'est question que d'une seule faute, on doit dire un *erratum*. De sorte que ce mot français ou francisé se trouve avec deux singuliers, et alors voilà les déclinaisons latines introduites dans la langue française par l'Académie de 1798.

Si donc cette étrange innovation allait être adoptée, dans peu on dirait un *dupl-catum* quand il n'y en aurait qu'un, et un *duplicata* quand il y en aurait plusieurs; et par le même motif, un *agendum* et un *agenda, un opus* et un *opera*; et d'innovation en innovation un *frater* des *fratres*; un *pater* et des *patres, un te Deum* et des *vos Deos*.

— En 1835 l'Académie dit encore que quelques personnes se servent du mot *erratum* pour indiquer une seule faute à relever. Voyez sur ce mot, p. 160. A. L.

(186) IMPROMPTU. C'est ainsi que l'Académie et le plus grand nombre des lexic-

solo, *zéro*. Dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, les mots *alinéa* (186 bis) et *te Deum* sont également écrits sans *s* au pluriel.

Girard, Demandre, Féraud, Laveaux, Gattel écrivent aussi sans *s* les mots *alleluia* (187), *in-douze*, *in-seize*, *in-quarto*, *in-octavo*, *bravo*, *numéro*, *benedicite*, *confiteor*.

Wailly n'est pas non plus d'avis de mettre le *s* au pluriel des mots *alleluia*, *auto-da-fé* (188), *imbroglio*, *pensum* (189).

A l'égard du mot *opéra*, l'Académie (dans son *Dictionnaire*, éditions de 1798 et de 1835) et Trévoux sont d'avis qu'il doit prendre un *s* au pluriel; mais Ménage (168^e chapitre), Th. Corneille (sur la 438^e remarque de *Vaugelas*), Douchet (page 95), le P. Bouhours (page 173 de ses *Remarques*), Andry de Boisregard, Domairon, Wailly,

graphes écrivent ce mot. Cependant Trévoux et quelques auteurs écrivent toujours *in-promptu*, et nous avouons que cette orthographe a l'avantage d'être conforme à l'étymologie. Le mot dont il s'agit appartient à la langue latine, et puisque dans cette langue il s'écrit *in-promptu*, pourquoi ne pas l'écrire de même dans la nôtre, ainsi que nous avons fait à l'égard des mots *errata*, *alibi*, *in-quarto*, et de tant d'autres que nous avons empruntés au latin?

Au surplus, cette observation ne tire pas à conséquence; en fait de langage, l'usage l'emporte sur la raison, et d'après cela, nous pensons que *impromptu* doit avoir la préférence sur l'orthographe de Trévoux.

Le P. Bouhours met un *s* au pluriel de ce mot, et plusieurs poètes le mettent ou le retranchent, selon la mesure du vers; mais l'Académie et le plus grand nombre des Grammairiens suivent pour ce mot la règle générale, qui veut que les substantifs tirés des langues étrangères ne prennent point au pluriel la marque de ce nombre, moins que l'usage ne les ait francisés. — Voyez notre observ., p. 159.

(186 bis) *Alinéa*, dit M. Laveaux, est un mot qui ne prend point de *s* au pluriel, parce que c'est le nom d'un signe individuel qui peut être répété, mais qui dans le fond est toujours le même. D'ailleurs, ajoute le même Grammairien, ce nom et ceux qui le précèdent dans cette liste sont devenus des espèces de noms propres, qui alors ne prennent point de pluriel. — Voyez p. 159.

(187) Restaut et Gattel pensent que l'on doit prononcer *al-lé-lu-ia*; Trévoux, Wailly et Catineau, *al-lé-lui-ia*. — Laveaux pense qu'il n'y a pas grand inconvénient dans l'une ou dans l'autre prononciation. — L'Académie indique *alléluia*.

(188) *Auto-da-fé*; trois mots espagnols qui signifient acte, décret, sentence de la foi. — Voyez p. 158.

(189) *Pensum*. L'Académie, éditions de 1762 et de 1798; Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, Boiste et M. Laveaux sont tous d'avis de prononcer *painson* ou *pinson*. Cependant nous ferons observer qu'au mot *album*, également dérivé du latin, l'Académie dit que l'on prononce *albome*.

—Et maintenant elle prononce de cette façon tous les mots en *um*, sans exception.

Lévizac, Richelet, Demandre, Féraud, et enfin l'Académie (édition de 1762) écrivent des *opéra* sans cette lettre caractéristique.

Si on consulte les écrivains, on voit parmi eux une plus grande diversité d'opinions que parmi les Grammairiens: La Bruyère, Scudéry, Saint-Evremond, Racine, d'Alembert, J.-B. Rousseau et La Harpe écrivaient toujours des *opéras* avec un *s*; mais Boileau, Arnauld, Fontenelle, Voltaire, J.-J. Rousseau, Marmontel, Regnard et Condillac l'écrivaient sans cette lettre au pluriel.

Quelques littérateurs écrivent avec un *s* des *bravos*, des *concertos*, des *pianos*, des *duos*. — M. Boinvilliers va plus loin, il voudrait que l'on écrivît avec cette marque caractéristique le pluriel de tous les mots qu'on a francisés; comme des *zéros*, des *quiproquos*, des *accessits*, des *duos*, des *trios*, etc., et il fonde sûrement son opinion sur ce que disent les éditeurs des *OEuvres de Voltaire* (dans les additions et corrections pour le tome LXIV), que les Romains ne manquaient pas de latiniser tous les mots qu'ils empruntaient des autres langues, même les noms propres et les noms de lieu; et qu'ainsi le mot étranger *opera* et autres semblables, tels que *factum*, *imbroglio*, *concelli*, etc., reçus par adoption dans notre langue, devraient, à leur exemple, en prendre la forme et les usages.

Mais, dit M. Laveaux, au mot *nombre*, si beaucoup de noms étrangers introduits dans notre langue ne prennent point la marque caractéristique du pluriel, c'est parce que leur terminaison propre ne se prête pas à cette variation; que plusieurs d'entre eux portent le caractère du pluriel dans la langue d'où ils ont été tirés, tels que *duplicata*, *errata*, *opera*, *lazzi*, etc., et que d'autres, qui sont au singulier dans ces langues, ne pourraient, sans quelque apparence de barbarie, prendre le signe de pluralité de la nôtre, comme *quatuor*, *concerto*, *te Deum*, *quiproquo*, etc. D'ailleurs la plupart de ces mots, étant peu usités parmi nous, ne sont pas encore naturalisés dans notre langue, et ne peuvent, pour cette raison, être soumis à son orthographe.

OBSERVATIONS.

Si l'Académie s'était prononcée sur tous les mots de ce genre, il suffirait d'en dresser le tableau, et l'on aurait du moins une solution positive de chaque difficulté. Mais loin de là, l'Académie garde le silence dans un très grand nombre de cas, et souvent encore, en constatant l'usage, elle admet pour certains mots l'orthographe française, et la rejette pour d'autres dans des conditions tout à fait semblables. Ainsi l'on ne peut guère déduire de ses décisions une règle générale qui serve de point de départ pour le raisonnement et l'analogie. Nous trouvons dans la *Grammaire Nationale* un essai remarquable sur la difficulté qui nous occupe; mais il est rédigé dans un esprit de système qui ne tient compte ni de l'usage ni des exceptions motivées. Nous allons à notre tour essayer de rassembler la plupart des mots qui peuvent faire question, et, sans nous écarter de l'Académie, dont nous reconnaissons l'autorité, nous tâcherons de poser quelques règles, et d'indiquer les rectifications que la logique nous semble réclamer encore.

I. Mots étrangers, ou d'une physionomie étrangère, qui paraissent n'avoir point d'emploi au pluriel.

Agio,	Embargo,	Incognito,	Primo,
Brouillamini,	Ergo-glu,	Iota (<i>pas un</i>),	Prorata,
Catimini,	Far niente,	Laudanum,	Quantum,
Cholera,	Forum,	Loto,	Quia (à),
Criterium,	Franco,	Maximum,	Recta,
Dictamen,	Gaster,	Medium,	Rectum,
Dictum,	Haro,	Minimum,	Rhum,
Dito,	Hourvari,	Palladium,	Tacet.

Si quelques-uns de ces mots étaient susceptibles de prendre le pluriel, on verra tout à l'heure les règles qu'ils devraient suivre.

II. Ne prennent pas la marque du pluriel, tous les mots des langues anciennes qui sont une sorte de citation, de réclame pour indiquer les prières de l'Église.

Alleluia,	Confiteor,	Libera,	Peccavi,
Amen,	Credo,	Magnificat,	Requiem,
Angelus,	Gloria,	Miserere,	Stabat,
Ave,	Kyrie,	Oremus,	Te Deum.
Benedicite,	Lavabo,	Pater,	

Et les termes analogues de philosophie, de palais, etc.

Argumentabor,	Exequatur,	Quanquam,	Veto,
Ergo,	Pareatis,	Retentum,	Vidimus, etc.

III. Suivent la même règle, toutes les locutions composées de deux ou plusieurs mots étrangers.

Ab intestat,	De commodo,	In-octavo (<i>et par suite, in - douze in-dix-huit, etc.</i>),	Nota bene (<i>et par extension nota</i>),
Ab irato,	De visu,		Palma Christi,
Ab ovo,	Ecce homo,		Post-scriptum,
Ad libitum,	Et cætera,	In pace,	Sine quâ non,
Ad rem,	Ex abrupto,	In petto,	Sperma ceti,
A latere,	Ex professo,	In-quarto.	Statu quo,
Aqua-tinta,	Ex voto,	In reatu,	Vade-mecum,
Assa foetida,	Fac-simile,	Ipso facto,	Veni-mecum,
Auto-da-fé,	In-folio,	Mezzo termine,	Vice versâ.
Bella dona,	In globo,	Nec plus ultra,	

Il en serait de même des locutions *ad honores, ad patres, in extremis, in manus, in naturalibus, in partibus, etc.*

Cependant quelques-uns voudraient, à cause de l'étymologie, et parce que la langue espagnole admet le *s* au pluriel, qu'on écrivit des *autos-da-fé*; mais l'Académie se prononce pour *des auto-da-fé*; il faudra donc écrire également *des san-benito* sans *s*, et cela parce qu'il y a deux mots; car nous verrons plus loin que les mots isolés, tirés de la même langue, *aviso, hidalgo*, prennent la marque du pluriel. Nous trouverons la même différence entre *in-folio* et *folios*.

L'Académie admet *forte-piano, piano-forte*, et par abréviation *piano*, pour dé-

signer un instrument de musique; mais elle n'indique pas le pluriel, et pourtant il est d'un emploi continu. Notre avis serait d'appliquer encore ici la même règle: *des forte-piano*; les deux mots resteraient italiens; comme aussi *des opera buffa, des opera seria*; et nous écririons en français *des pianos*, comme on écrit *des opéras*.

IV. Mais quand les mots réunis et confondus n'en font plus qu'un seul passé à l'état de simple substantif dans notre langue, il nous semble alors indispensable de soumettre ce mot aux règles de la grammaire française. Ainsi, lorsque des mots de l'entour on a fait un substantif, on a dû écrire *les alentours*: or, l'Académie donne en un seul mot:

Alinéa,	au lieu de <i>a-linea</i> .
Aparté,	— <i>a-parte</i> .
Factotum,	— <i>fac-totum</i> .
Impromptu,	— <i>in-promptu</i> .
Quiproquo,	— <i>qui-pro-quo</i> .

Et pourtant elle veut qu'on écrive, au pluriel, *alinéas, apartés, quiproquos* sans *s*; elle tolère *impromptus*, et elle exige *factotums*. Nous croyons fermement qu'on peut en appeler ici de la décision de l'Académie à l'Académie elle-même, et que si l'on doit écrire *factotums*, la logique demande au pluriel les autres mots devenus tout aussi français: *alinéas, apartés, impromptus, quiproquos*.

Observons que le mot *impromptu* a deux sens, et qu'il reste invariable quand il fait l'office d'adverbe (et non pas d'adjectif, ce nous semble, comme le dit l'Académie); *des vers impromptu, une fête impromptu*. Mais nous écrirons avec Boileau (*Art poétique*, II, à la fin):

Il met tous les matins six *impromptus* au net.

V. Ce qui confirme encore notre opinion, c'est que si le mot *post-scriptum*, d'après l'Académie elle-même, est invariable, ce doit être uniquement parce que les deux parties n'en sont pas réunies comme *factotum*. En effet, tous les mots d'origine latine terminés en *um*, quoique ayant conservé leur forme primitive sans aucune altération, prennent un pluriel. L'Académie ne signale pas d'exception, et elle admet positivement ceux que nous désignons en lettres italiques; on écrira donc au pluriel:

Albums,	Factums,	Palliums,
Compendiums,	Geraniums,	Pensums,
Factotums,	Museums,	Ultimatums.

Il en serait de même pour *criterium, dictum, medium, palladium, etc.*, si par hasard il se trouvait un cas où l'on dût indiquer le pluriel.

Nous avons encore emprunté du latin quelques mots terminés par *m*. Ainsi, *quidam* fait *des quidams*. Néanmoins, il semble que tous les adjectifs latins doivent rester invariables en français: *ibidem, idem, item, interim*. On écrira donc *des interim*. Ici l'Académie nous laisse sans guide, elle se tait; mais d'après sa décision, *alibi, quasi* ne prennent pas la marque du pluriel; et ces mots rentrent dans la règle de ceux qui ne sont substantifs qu'accidentellement (voy. p. 154).

VI. Nous venons de voir des noms, tout latins, devenir français par l'usage: comment se fait-il que d'autres noms analogues et tout aussi usités ne le soient pas

devenus? Pourquoi faut-il écrire, d'après la décision de l'Académie, *des duplicata*, *des errata*? Si l'on se reporte au latin dans ce dernier cas, pourquoi ne l'avoir pas fait dans le premier? Certes, il n'est pas plus barbare d'ajouter un *s* à *duplicata* qu'à *factum*; et si l'on prétend que *duplicata* est déjà un pluriel, pourquoi permettre qu'on dise avec le singulier *un duplicata*. Il y a plus; l'Académie, qui note les autres exceptions, se tait sur le pluriel d'*agenda*, comme sur celui de *tibia*; alors il faut suivre la Grammaire et dire *des agendas*, comme *des tibias*. Or, il y a contradiction flagrante entre *agendas* et *duplicata*, qui sont également en latin des participes au pluriel neutre. Il nous paraît donc très logique de prétendre qu'on devrait écrire *des erratas*, *des duplicatas*; mais l'usage et l'autorité sont encore contre cette opinion; il faut se soumettre, en attendant.

Néanmoins, la règle générale est que les mots d'origine étrangère, terminés en *a*, prennent *s* au pluriel.

Ceux que nous marquons en italique sont donnés formellement par l'Académie; et comme elle n'indique pas d'exception pour les autres, elle les admet implicitement.

<i>Acacias</i> ,	<i>Falbalas</i> ,	<i>Panoramas</i> ,	<i>Sophas</i> ,
<i>Agendas</i> ,	<i>Harmonicas</i> ,	<i>Paras</i> ,	<i>Tibias</i> ,
<i>Boas</i> ,	<i>Hortensias</i> ,	<i>Parias</i> ,	<i>Trémas</i> ,
<i>Camarillas</i> ,	<i>Hourras</i> ,	<i>Peccatas</i> ,	<i>Villas</i> .
<i>Cochlearias</i> ,	<i>Opéras</i> ,	<i>Ratafias</i> ,	
<i>Dahlías</i> ,	<i>Pachas</i> ,	<i>Remoras</i> ,	

L'orthographe du pluriel *panoramas* indique celle des *dioramas*, *géoramas*, *néoramas*, etc.

Il reste pour l'exception, d'après l'Académie, *des ana*, *des brouhaha*, *des duplicata*, *des errata*. Quant au mot *visa*, l'emploi du singulier est seul indiqué. Il est probable que l'Académie n'admettrait pas le *s* au pluriel.

VII. Les mots en *i* reçoivent la marque du pluriel, excepté quand ils sont purement italiens. L'on écrira donc avec un *s* des *alcalis*, *amphigouris*, *bengalis*, *cadis*, *charivaris*, *colibris*, *jurys*, *osmanlis*, *parolis*, *sofis* (ou *sophis*), *tilburys*, *orys*, *wiskis*; et sans *s*, des *conchetti*, *dilettanti*, *fantoccini*, *lazzi*, *quintetti*, *zani*.

Nous avons expliqué à la fin du § V pourquoi l'on écrit *des alibi*, *des quasi-contracts*, *quasi-délits*, etc.

VIII. L'Académie indique le signe du pluriel pour certains mots d'origine étrangère terminés en *o*; mais elle se tait pour le plus grand nombre, et les Grammairiens sont en désaccord complet. Nous allons donc procéder par induction et par analogie. Si l'Académie met au pluriel *altos*, *imbroglios*, *dominos*, ne faut-il pas suivre la même règle pour *concertos*, *oratorios*, *sopranos*, *pianos*? Si l'on écrit *vertigos*, on devra écrire *lumbagos*, *viragos*; et *folios* amènera *rectos*, *versos*. Quant à *memento* et *lavabo*, ils viennent d'un verbe latin; mais *placets*, *récepés*, *récepissés*, tirés également d'un verbe latin, peuvent très bien motiver le signe du

pluriel. Nous écrirons donc par induction, d'après l'Académie, dont les exemples sont marqués en lettres italiques, des

<i>Altos</i> ,	<i>Échos</i> ,	<i>Lumbagos</i> ,	<i>Sopranos</i> ,
<i>Avisos</i> ,	<i>Fabagos</i> ,	<i>Mementos</i> ,	<i>Trios</i> ,
<i>Boleros</i> ,	<i>Fandangos</i> ,	<i>Numéros</i> ,	<i>Vertigos</i> ,
<i>Bravos</i> ,	<i>Folios</i> ,	<i>Pianos</i> ,	<i>Versos</i> ,
<i>Cocos</i> ,	<i>Imbrogios</i> ,	<i>Populos</i> ,	<i>Viragos</i> ,
<i>Cacaos</i> ,	<i>Indigos</i> ,	<i>Oratorios</i> ,	<i>Zéros</i> .
<i>Concertos</i> ,	<i>Halos</i> ,	<i>Rectos</i> ,	
<i>Dominos</i> ,	<i>Hidalgos</i> ,	<i>Schakos</i>	
<i>Duos</i> ,	<i>Lavabos</i> ,	<i>Silos</i> ,	

La seule exception marquée par l'Académie est pour *solo*; elle écrit : *plusieurs solo*. Mais pour quelle raison? Sans doute parce que ce mot réveille l'idée d'une seule chose, d'un singulier. Cependant, dès que cette expression peut désigner plusieurs choses ensemble, ne doit-elle pas prendre le pluriel, comme en français *uns*, *seuls*? Il y a inconséquence, ce nous semble, à ne pas écrire *des solos*. Mais on doit dire *des caractères cicéro*, parce que c'est une sorte de nom propre. Le mot *quintetto*, par exception, fait au pluriel *quintetti*.

IX. Les termes italiens employés dans la musique pour en indiquer la marche, le ton, les nuances, doivent rester invariables : les *crescendo*, les *dolce*, les *largo*, les *piano*, les *pizzicato*, etc. Mais quand ils deviennent substantifs pour désigner certaines parties d'une œuvre, quelle règle devront-ils suivre? L'Académie n'en dit rien. Nous pensons que la signification étant toujours la même, ils seront également invariables : *plusieurs allegro*, *plusieurs adagio*, etc. L'Académie reconnaît qu'on peut dire *andante* avec un *e* muet; ce mot alors devient tout français, et l'on écrira *les andantes*, comme *les finales*.

X. Enfin, un certain nombre de mots qui ne sont pas compris dans les catégories précédentes suivent des règles particulières. Voici l'orthographe de l'Académie; mais souvent elle n'indique que le singulier :

Des <i>accessit</i> (elle tolère <i>accessits</i>),	Un <i>hurluberlu</i> (le pluriel sans doute comme <i>bécharus</i>),
<i>bécharus</i> ,	
<i>cancers</i> (il faut sans doute écrire de même des <i>fraters</i> , des <i>magisters</i>),	Des <i>placets</i> ,
Le <i>débet</i> (s'il a un pluriel, il doit être comme <i>placets</i>),	Des <i>quatuor</i> ,
Plusieurs <i>défcit</i> ,	<i>quolibets</i> ,
Des <i>éxeat</i> ,	<i>récepissés</i> ,
Des <i>fémurs</i> ,	<i>ténors</i> ,
	<i>zébus</i> ,
	<i>zigzags</i> .

On admet la marque du pluriel pour tous les mots anglais reçus par l'Académie : des *biftecks*, *bills*, *budgets*, *whigs*, excepté pour *sterling*, qui reste invariable.

Au reste, dans l'écriture comme dans l'impression, il est convenable de marquer en soulignant, ou par des lettres italiques, tous les termes qui font exception à la Grammaire et à la langue.

Aug. LEMAIRE.

Substantifs qui n'ont pas de singulier.

Voici les principaux : accordailles, acquêts (190), affres, aguets, alentours, ancêtres (191), annales, appas (192), armoires, arrérages, assistants (192 bis), assises (193), atours (194), besicles, bestiaux,

(190) ACQUÊTS. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif par une personne avant le mariage, ne se dit qu'au pluriel et en terme de droit; mais on l'emploie au singulier, en parlant d'une chose acquise ou d'un bien acquis par donation ou autrement : « Il a fait un bel *acquêt*. — Il n'y a si bel *acquêt* que le don. »

(191) ANCÊTRES. Ce mot, dit Th. Corneille, n'a point de *singulier*; il ne faut pas dire : *un tel est mon ancêtre*, mais *un tel est un de mes ancêtres*. Ronsard et Malherbe avaient dit *mon ancêtre*, *leur ancêtre*; Ménage les condamne; Trévoux, Féraud approuvent cette décision, et, dans les exemples donnés par l'Académie, ce mot n'est employé qu'au pluriel. Quelque imposantes que soient ces autorités, nous pensons cependant qu'on ne saurait blâmer ce mot sur M***, qui avait un air si antique, qu'il ressemblait à un *ancêtre*.

Voy. aux *Rem. détach.* le mot *aïeul*.

(192) APPAS (les charmes de la beauté) :

La timide pudeur relève les *appas*.

Marivaux a dit au singulier : « L'*appas* que l'or a pour ceux qui le possèdent. » C'est une faute, car le mot *appas* employé soit au propre, soit au figuré, ne se dit jamais qu'au pluriel.

J.-B. Rousseau en a fait une d'un genre différent; il a dit dans sa 5^e cantate :

Tous les amants savent feindre;
Nymphes, craignez leurs *appas*.

Il n'est point ici question de la beauté des amants, mais de leurs moyens de séduction : ainsi *appâts* était le mot propre.

Boileau s'est encore plus écarté de la véritable acception du mot *appas*, lorsque dans sa 6^e épître, il dit : *aux appas d'un hameçon perfide*, car ici point d'équivoque; il n'y a ni charmes, ni beauté dans un hameçon, il n'y a que des moyens de séduction, des choses qui attirent, et cela s'appelle *appât*; il se dit au singulier comme au pluriel, au propre comme au figuré.

— Aussi les meilleures éditions de Boileau portent à *l'appât*. Il est probable que l'auteur a reconnu la faute et l'a corrigée.

(192 bis) ASSISTANTS. On dit un des *assistants*, et non pas un *assistant*.

(193) ASSISE. Ce mot se dit, au singulier et au pluriel, d'un rang de pierres de taille de même hauteur que l'on pose horizontalement pour construire une muraille; mais *assises*, signifiant les séances extraordinaires que tiennent des magistrats dans divers départements de la France pour rendre la justice, ne se dit qu'au pluriel.

(194) ATOURS. Féraud fait observer que ce mot, qui se dit toujours au pluriel, en parlant de la parure des femmes, s'emploie au singulier avec le mot *dame* : *les*

bornes (195), broussailles (196), brouilles, catacombes, charmes (*atraits*, *appas*), ciseaux (197), confins, décombres, dépens, doléances, entours, entraves (198), entrailles, épousailles, fiançailles,

dames d'atour de la reine. En effet, tous les lexicographes et l'Académie sont de cet avis.

(195) BORNES. Ce n'est que lorsque ce mot se dit de ce qui sert à séparer un état, un pays, une contrée, d'un autre état, d'un autre pays, d'une autre contrée; ou bien encore lorsqu'il est employé figurément, et qu'il signifie les limites d'une chose, qu'il n'a pas de singulier : « L'Espagne a pour *bornes* les deux mers et les Pyrénées. — La France a pour *bornes* la mer, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées. »

« Il n'y a que la religion qui nous puisse consoler des *bornes* étroites de la vie. »
(Nicole.)

« Aujourd'hui le luxe et la vanité n'ont plus de *bornes*. » (Fléchier.)

« Les vertus ont leurs *bornes*, et ne vont point dans l'excès. » (D'Abancourt.)

« Le désordre et les fantaisies n'ont point de *bornes*, et font plus de pauvres que les vrais besoins. »
(J.-J. Rousseau.)

« Son ambition n'a point de *bornes*, est sans *bornes*, ne connaît point de *bornes*. »
(L'Académie.)

« La franchise a ses *bornes*, au delà desquelles elle devient bêtise, étourderie. »
(Oxenstiern.)

Quelques écrivains estimés ont cependant, dans le sens figuré, fait usage de ce mot au singulier; par exemple, Corneille a dit (dans *Cinna*, acte II, sc. 1) :

Cette grandeur sans *borne* et cet illustre rang.

Racine (dans *Esther*, acte II, sc. 9) :

Son orgueil est sans *borne* ainsi que sa richesse.

Et Boileau (dans sa 10^e *Satire*) :

Dans ses prétentions une femme est sans *borne*.

Mais il faut attribuer cet emploi à la gêne de la mesure ou de la rime.

(196) BROUSSAILLES. Marmontel a dit : « Les sots sont la *broussaille* du genre humain. » Cette expression employée au singulier et dans un sens figuré est bien hardie, mais elle n'étonne pas dans un écrivain qui regrettait tant de mots que l'usage actuel a proscrits de la langue française.

(V. les *Rem. dét.* pour l'emploi du mot *charme* au singulier et au pluriel.)

(197) CISEAU se dit quelquefois au singulier : « On n'a pas encore mis le *ciseau* dans cette étoffe. — Le chirurgien a donné trois coups de *ciseau* dans cette plaie. » — On dit aussi poétiquement, le *ciseau* de la Parque.

(*Le Dict. de l'Académie*, et les autres *Dictionn.*)

(198) Dans le sens propre et littéral, ENTRAVES ne se dit qu'au pluriel; mais, dans le sens figuré et métaphorique, il se dit au singulier et au pluriel : « La jeunesse est naturellement emportée, elle a besoin de quelque *entrave* qui la retienne. »

(*Le Dict. de l'Académie.*)

fonts, frais (199), funérailles, hardes, immondices (199 bis), instances (200), jours (*Le temps pendant lequel on vit*), limites (201), mânes (202), matériaux, matines, mécontents (203), mœurs, mouchettes, nationaux (204), nippes, nones (205), obsèques, pincettes (206),

(199) FRAIS. Dans le sens de *dépenses, avances, dépens*, ce mot n'a jamais de singulier.

Faisons l'amour, faisons la guerre,
Ces deux métiers sont pleins d'attraits,
La guerre au monde est un peu chère,
L'amour en rembourse les frais. (Boufflers, le *Bon Avis*.)

Moi je tiens qu'ici-bas, sans faire tant d'apprêts,
La vertu se contente et vit à peu de frais. (Boileau, *Épître V.*)

Au contraire, dans le sens de *fraicheur*, qui *tempère la grande chaleur*, il n'a jamais de pluriel : « *Le frais est dangereux aux gens sujets aux fluxions.* »

A peine à la faveur du frais et du silence,
Souffrait-il du sommeil la douce violence. (Perrault.)

(199 bis) IMMONDICE se dit au singulier en terme d'écriture sainte : *immondice légale*, impureté légale dans laquelle les Juifs tombaient lorsqu'il leur était arrivé de toucher quelque chose d'immonde.

(200) INSTANCES. Ce mot, dans le sens de *sollicitation pressante et répétée*, ne s'emploie point au singulier. Tel est l'avis de Féraud, de Gattel et de Boiste; et l'auteur du *Dict. néol.* condamne un poète qui a dit :

Thétis à ses genoux redouble son instance.

Il a évité, fait-il observer, une fausse rime aux dépens de l'exactitude. L'Académie dit, il est vrai, *faire instance, je l'ai fait à son instance*, et quelques auteurs l'ont dit aussi; mais, comme le fait observer Féraud, à *son instance* n'est pas de l'usage actuel; on dit à *sa prière, à sa sollicitation*; et, si l'on veut dire quelque chose de plus fort, à *son instante prière*.

— L'Académie, en 1835, ne dit plus à *son instance*; mais elle admet toujours le singulier, *faire instance, avec instance*.

(201) LIMITE se dit quelquefois au singulier : « Cette rivière est la limite de sa puissance. » (*Le Dict. de l'Académie.*)

Et l'on appelle en astronomie la *limite* septentrionale et méridionale, les points de l'excentrique de la lune les plus éloignés de l'écliptique.

(202) MANES se dit toujours au pluriel, même quand il s'agit d'un seul : « Polyxène fut sacrifiée aux mânes d'Achille. » (L'Académie et tous les lexicographes.)

(203) MÉCONTENTS. Ce n'est que comme substantif, et lorsqu'on veut désigner ceux qui se plaignent du gouvernement et de l'administration des affaires, que ce mot ne se dit qu'au pluriel : « La fermeté d'un roi et l'amour de ses sujets apaisent les mécontents, ou du moins les compriment. » — On se sert aussi du singulier : *c'est un mécontent.* (L'Académie.)

(204) NATIONAUX. Ce substantif se dit des habitants d'un même pays; il est l'opposé d'*étrangers*. « Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des étrangers,

pleurs (207), prémices (208), proches (209), ténèbres, vèpres (210), vergettes (211), vitraux, vivres, etc., etc.

S'il y a dans notre langue des noms qui n'ont point de singulier, c'est parce qu'ils expriment plusieurs choses distinctes réunies sous la même dénomination.

et même des *nationaux*. » (l'abbé Grosier.) — « Elle rappelle Jean de Hainaut et quelque cavalerie, dont la discipline et les armes étaient préférables à celles des nationaux. » (*Histoire d'Angleterre.*)

Dans le *Dictionnaire gramm.*, on critique un auteur moderne, qui emploie *national* substantivement; un *national*, les *nationaux*. Il est vrai que le singulier ne se dit point; mais depuis quelque temps on emploie le pluriel. (Féraud.)

(205) NONE se dit au singulier pour celle des sept heures canoniales qui se récite ou se chante après Sexte. Au pluriel, il se dit pour le 5^e jour de certains mois chez les Romains, le 7^e dans d'autres, et toujours le 8^e jour avant les Ides.

(*Le Dict. de l'Académie.*)

(206) PINCETTE se dit quelquefois au singulier dans la même acception qu'au pluriel : *donnez-moi la pincette*. — M. Laveaux, dans son *Dict. des Difficultés*, etc., critique cette décision donnée par l'Académie; mais, dans son nouveau *Dictionnaire*, il paraît l'approuver.

(207) PLEURS : voyez les *Remarques détachées*.

(208) PRÉMICES. L'Académie dit que ce mot désigne les premiers fruits de la terre ou du bétail, et par extension les premières productions de l'esprit; mais *prémices* a une signification beaucoup plus étendue. — L'Académie le reconnaît maintenant.

Toujours la tyrannie a d'heureuses prémices,

a dit Racine dans *Britannicus* (act. I, sc. 1).

Et l'abbé d'Olivet avait critiqué ce vers. L'abbé Desfontaines répondit qu'avoir d'*heureuses prémices* est une façon de parler poétique et élégante, qu'on peut employer même en prose, dans le style noble. Racine le fils trouvait que l'abbé Desfontaines avait raison; quant à Féraud, il pense que cette expression va fort bien dans ce vers de Racine, mais que dans un grand nombre de phrases elle irait fort mal. C'est une de ces expressions délicates qui ont besoin d'être placées à propos, et dont l'emploi n'est pas indifférent.

On lit encore dans Racine (*Bérénice*, act. I, sc. 5) :

Cependant Rome entière, en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et, par des sacrifices,
De son règne naissant célèbre les prémices.

Et Féraud, à l'occasion de ce vers, est d'avis que, puisqu'on dit *les prémices de mon travail*, on peut dire aussi les *prémices* d'un règne, c'est-à-dire, ses commencements. Cette remarque de Féraud est d'autant meilleure, que Racine a dit dans *Britannicus* (act. V, sc. 5) :

Ma main de cette coupe épanche les prémices.

Dans *Iphigénie* (act. V, sc. 6) :

Déjà coulait le sang, prémices du carnage.

DE LA FORMATION DU PLURIEL DES SUBSTANTIFS.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Pour former le pluriel des substantifs, de quelque terminaison qu'ils soient, masculins ou féminins, on ajoute un *s* à la fin du mot : cette lettre est, dans le génie de la langue française, le vrai caractère du pluriel : *le roi, les rois; le prince, les princes; la loi, les lois.*

Première exception. — Les noms qui se terminent au singulier par *s*, par *x*, ou par *z*, ne subissent aucun changement au pluriel : *les lis, les lis; le lambris, les lambris; le panaris, les panaris; le remords, les remords* (212); *la croix, les croix; le nez, les nez; le sonnez, les sonnez, etc.*

(Beauzée, *Encycl. méth.* — Girard, page 272. — Le *Dict. de l'Académie* et les *Gramm. mod.*)

Et Voltaire, dans *Oreste* (act. III, sc. 8) :

De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*.

Dans la *Henriade* (chant II) :

La mort de Coligny, *prémices* des horreurs,
N'était qu'un faible essai de toutes leurs fureurs.

Et dans *l'Enfant prodigue* (act. I, sc. 3) :

... D'Euphémon qui, malgré tous ses vices,
De votre cœur eut les tendres *prémices*.

(209) PROCHES. Vaugelas ne pouvait souffrir qu'on se servit de *proches* au lieu de *parents*, et il cite Coëffeteau, qui était de son sentiment. « Cependant, disent Th. Corneille et Chapelain, cette phrase : *je suis abandonné de tous mes proches*, est dans la bouche de tout le monde ; » et l'Académ., Patru, MM. de Port-Royal, et nombre d'auteurs, tant anciens que modernes, fournissent des exemples de l'emploi de ce mot en cette signification. — Comme adjectif, *proche* se dit aussi au singulier : *c'est mon proche parent*.

(210) VÊPRES se disait autrefois au singulier pour le *soir*, la *fin du jour* : *Je vous souhaite le bon VÊPRE*. Le peuple le dit encore en quelques provinces ; mais il est vieux, et ne se dit qu'en plaisantant. (L'Académie.)

(211) VERGETTES. Ce n'est que dans Trévoux et dans l'édition de 1798 du *Dictionnaire de l'Académie* que l'on trouve que ce mot s'emploie au singulier, dans le même sens qu'au pluriel. M. Laveaux disait dans son *Dictionnaire des Difficultés* que ce mot ne devait point avoir de singulier ; mais dans son nouveau *Dictionnaire* il pense que l'on dit aussi bien *une vergette* que *des vergettes*. — L'Académie en 1835 admet également le singulier.

(212) REMORDS. Crébillon, Delille et Voltaire ont cru devoir ôter à ce mot la lettre *s*, qu'il prend même au singulier :

Qu'importe à mes affronts ce faible et vain *remord*? (Le *Triumvirat*, acte II, sc. 1.)

Deuxième exception. — Les noms terminés par *eau* et par *au* (213) prennent un *x* au lieu d'un *s* pour former leur pluriel : *le lapereau, les lapereaux; le perdreau, les perdreaux; le chevreau, les chevreaux, le gluau, les gluaux, l'étau, les étaux*. (Mêmes autorités.)

Troisième exception. — Ceux qui sont terminés par *eu* ou par *ou* prennent également un *x* au lieu d'un *s* ; *le milieu, les milieux; l'enjeu, les enjeux; l'aveu, les aveux, etc., etc.; le genou, les genoux; le chou, les choux, etc., etc.*

Bleu, bambou, clou, coucou, cou, écrou, filou, fou, joujou, matou, sou, toutou, bijou, trou et verrou suivent la règle générale, c'est-à-dire, prennent un *s* au pluriel. (Le *Dictionn.* de Trévoux et l'Académie.)

Quatrième exception. — La plupart des noms terminés au singulier par *al* ou par *ail* ont leur pluriel en *aux*, comme *arsenal, arsenaux; canal, canaux; local* (214), *locaux; cordial, cordiaux; corail, coraux; émail, émaux; fanal, fanaux; travail, travaux; ail, aulx* (215); *étal, étaux, etc., etc.*

Tous à leur infortune ajoutant le *remord*,
Séparés par l'effroi, sont rejoints par la mort. (Poème de la *Pitié*, chant III.)

... Et laisser, à ma mort,

Dans ton cœur qui m'aima, le poignard du *remord*. (Tancredi, IV, 7.)

Cette licence peut se pardonner en poésie, mais en prose elle ne serait pas excusable. — Voy. aux *Rem. dét.* diverses acceptions de ce mot.

(213) Observez que nous n'avons que quinze mots terminés par *au* ; ce sont les mots : *aloyau, bacalieu* (morue sèche), *boyau, cornuau* (poisson), *étau, gluau, gruau, hoyau* (instrument de vigneron), *huyau* (coucou), *joyau, noyau, pilau* (riz cuit avec du beurre ou de la graisse), *sarrau* (souquenille), *tuyau, unau* (espèce de mammifère) ; et que nous en avons à peu près 250 terminés par *eau*.

(214) LOCAL. Aucun des Dictionnaires que nous avons consultés ne parle du pluriel de ce substantif ; mais comme tous indiquent celui de l'adjectif, et qu'ils disent des *usages locaux*, il nous semble que l'on pourrait très bien dire aussi *locaux*, employé comme substantif. Un grand nombre de personnes en font usage dans la conversation.

(215) AIL.

Tu peux choisir ou de manger trente *aulx*,
J'entends sans boire et sans prendre repos, etc.

(La Fontaine, le *Paysan qui avait offensé son Seigneur*.)

Cependant ce pluriel est peu usité ; et quand on veut l'exprimer il est mieux de dire des *gousses d'ail*.

— L'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, donne pour exemple : *il y a des aulx cultivés et des aulx sauvages*. Puis elle ajoute : « Les botanistes disent également *ails* au pluriel : *il cultive des ails de plusieurs espèces.* »